



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 44 AUTORISANT L'UTILISATION DU PARKING DES COMMERCES POUR LE TELETHON

Le Maire de la commune d'UZER,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route.
- Vu la demande des bénévoles des associations Uzéroises représentées par MME LECOSSOIS Colette

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du Téléthon le samedi 3 décembre 2022

ARRETE

Article 1 :

Les bénévoles des associations Uzéroises sont autorisés à utiliser le parking public du pôle commercial pour leur manifestation le samedi 3 décembre 2022 de 8h00 à 12h00.

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera autorisé uniquement sur les emplacements qui se situent le long du chemin du cimetière.

Article 3 :

Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de l'ordre public l'exige.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois après sa notification

**La gendarmerie de Largentière
Mesdames et Messieurs les organisateurs.**

Fait à Uzer, le 22/11/2022



Le Maire
Yves AUBERT